

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2018

Publication : 24/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2015-2018

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR / LUBERON



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°..... en date du....., ci-après désignée « la Région »
D'une part,

ET

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Gérard DAUDET, dûment habilité par délibération n°..... en date du,

La communauté de communes Pays d'Apt Luberon, représentée par son Président, Monsieur Gilles RIPERT, dûment habilité par délibération n°..... en date du,

La communauté territoriale Sud Luberon, représentée par son Président, Monsieur Paul FABRE, dûment habilité par délibération n°..... en date du,

La communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Pierre GONZALVEZ, dûment habilité par délibération n°..... en date du,

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI, dûment habilitée par délibération n°..... en date du,

L'ensemble de ces partenaires désignés ci-dessus étant dénommés « Le Territoire »
D'autre part,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

VU le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la délibération n°15-2 du 20 février 2015 du Conseil régional, délibération cadre sur la nouvelle politique contractuelle avec les territoires - Création du Contrat Régional d'Equilibre Territorial ;

VU la délibération n°15-268 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - cadre d'intervention des espaces ruraux, agglomérations et territoires de montagne et au cadre d'intervention des espaces métropolitains et grandes agglomérations urbaines ;

VU la délibération n°15-269 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - Expérimentation du dispositif "Quartier de gare - intégration urbaine des Pôles d'Echanges Multimodaux" ;

VU la délibération n°15-271 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - Modalité de mise en œuvre dans le cadre de la politique régionale de soutien au logement, à l'habitat, et de la politique foncière régionale ;

VU la délibération n°15-272 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - Cadre d'intervention relatif au soutien de la Région aux projets de transports collectifs urbains en site propre - Espaces métropolitains et grandes agglomérations urbaines ;

VU la délibération n° 15-578 du 26 juin 2015 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du Luberon ;

VU l'article 6 de ce contrat qui prévoit une clause de revoyure à mi-parcours pour évaluer la programmation et la réorienter, si besoin est, en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de :

- tenir compte des évolutions institutionnelles intervenues en application de la Loi NOTRe, qui ont pris effet au 1er janvier 2017 et de leurs conséquences pour la mise en œuvre du contrat ;
- modifier les signataires ;
- modifier la programmation qui avait été prévue en annexe 3 du CRET conformément à l'article 6 du CRET conclu entre la Région et le territoire Luberon ;
- préciser la durée du contrat et les modalités d'instruction des demandes de subventions ;
- préciser l'enveloppe financière du contrat et sa programmation.

Article 2 – Modification des Parties

Le Comité de pilotage du CRET Luberon qui s'est tenu le 13 avril 2017 a validé l'intégration de la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Le territoire initial du CRET Luberon est ainsi étendu, comme indiqué à l'article 3 du présent avenant.

Article 3 – Territoire concerné

L'article 1 est modifié comme suit :

« Le territoire signataire du présent CRET se compose de :

- La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- La communauté de communes Pays d'Apt Luberon
- La communauté territoriale Sud Luberon
- La communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- Le Parc Naturel Régional du Luberon (seules les communes du PNR Luberon situées dans le périmètre des EPCI cités ci-dessus sont incluses dans ce CRET).

Le Parc Naturel Régional du Luberon est le chef de file du CRET.

Article 4 – Volet opérationnel

L'article 4-2 du contrat est modifié comme suit :

« Le volet opérationnel constitue la déclinaison concrète du volet stratégique. Il est consacré à des projets structurants et intégrés. Il privilégie le droit à l'expérimentation et à l'innovation.

Suite au Comité de pilotage du 13 avril 2017 concernant le territoire Luberon, une nouvelle programmation a été validée. Celle-ci figure en annexe du présent avenant et remplace celle figurant initialement en annexe 3 du CRET Luberon. »

Article 5 – Gouvernance du contrat

L'alinéa 2 de l'article 5 est modifié comme suit :

« Le comité de pilotage est composé :

- du Président du Conseil régional ou de ses représentants désignés,
- du Président de chacun des EPCI signataires ou de son représentant,
- de la Présidente du Parc Naturel Régional du Luberon ou de son représentant »

Article 6 – Durée du contrat

Le 1^{er} alinéa de l'article 6 est modifié comme suit :

« Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial est conclu pour une durée de 3 ans et prend effet dès sa signature et après délibération de l'ensemble des parties.

En ce qui concerne le CRET Luberon, le contrat ayant été signé le 1^{er} décembre 2015, il prendra fin le 1^{er} décembre 2018».

Article 7 – Enveloppe financière

Le 1^{er} alinéa de l'article 7 est modifié comme suit :

« Le montant contractualisé de la dotation est d'un montant maximum de 8 223 140 € (huit millions deux cents vingt-trois mille cent quarante euros) pour la durée du contrat telle que définie à l'article 6 du présent avenant »

Article 8 – Mise en œuvre des subventions

L'alinéa 3 de l'article 10-2 est modifié comme suit :

« Pour être prises en compte au titre du CRET, les demandes de subventions devront pouvoir être votées avant le terme de ce dernier tel que fixé à l'article 6 du présent avenant »

Article 9 – Autre disposition

Tous les autres articles du contrat initial demeurent inchangés.

Fait à Marseille, le

Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur Renaud MUSELIER	La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon Dominique SANTONI
Le Président de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse Gérard DAUDET	Le Président de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon Gilles RIPERT
Le Président de la communauté territoriale Sud Luberon Paul FABRE	Le Président de la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse Pierre GONZALVEZ

ANNEXE 3 modifiée

Programmation du CRET Luberon
issue de l'avenant n°1

CRET Luberon : Tableau de suivi des projets proposés dans le cadre de l'avenant n°1
Enveloppe contractualisée par la Région sur le Luberon : 8 223 140 €

Axe stratégique 1 - Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique

Maître d'ouvrage	Intitulé opération	F ou I	Coût total HT
Communauté territoriale Sud Luberon	Schéma mobilité	I	90 000 €
Communauté territoriale Sud Luberon	Réalisation d'une plateforme multimodale	I	1 035 000 €
CA Luberon Monts de Vaucluse	Poursuite et valorisation de l'eurovéloroute N°8 et démantèlement du puits des Gavottes	I	125 000 €
Commune de Ménerbes	Création d'un réseau de chaleur	I	120 000 €
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un pré-traitement local des déchets verts	I	20 000 €
Total			1 390 000 €

CRET Luberon : Tableau de suivi des projets proposés dans le cadre de l'avenant n°1
Enveloppe contractualisée par la Région sur le Luberon : 8 223 140 €

Axe stratégique 2 - Favoriser un aménagement du territoire fondé sur le principe de la sobriété foncière

Maître d'ouvrage	Intitulé opération	F ou I	Coût total HT
PNR du Luberon	Relais du Parc (multi sites)	I	201 800 €
Commune de Cheval Blanc	Création d'une base nautique à Cheval Blanc	I	178 563 €
Commune de Villars	Création de logements communaux	I	179 946 €
Commune d'Apt	Réaménagement de la gare routière d'Apt	I	220 000 €
CC Pays d'Apt Luberon	Esplanade gare SNCF : aménagement extérieur devant l'office de tourisme	I	330 000 €
CC Pays d'Apt Luberon	Equipement culturel intercommunal	I	5 700 622 €
	Stratégie aménagement et logements	I	
Commune de Sannes	Opération Cœur de village avec création d'un espace multimodal associatif et aménagement d'une place	I	490 000 €
Commune de La Tour d'Algues	Acquisition d'un immeuble pour la réalisation de logements conventionnés et de surfaces annexes	I	185 292 €
Commune de La Tour d'Algues	Réhabilitation de logements communaux avec création de surfaces annexes	I	876 930 €
Commune de La Tour d'Algues	Requalification du quartier des Aires avec création de 7 logements	I	2 000 000 €
Commune d'Ansouis	Acquisition foncière pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'un point de tri sélectif au quartier Frigoulet	I	50 000 €
Commune de Peypln d'Algues	Aménagement du village	I	724 915 €
Commune de Puyvert	Acquisition Foncière pour la création de 3 logements sociaux et 1 salle de réunion annexe à la mairie	I	110 000 €
Commune de l'Isle sur la Sorgue	Pôle culturel de la Tour Réhabilitation de l'ilot de la Tour d'Argent - Phase 1	I	3 496 500 €
Commune de Châteauneuf de Gadagne	Requalification du centre-bourg « Place de la Poste » - Phase 1	I	287 000 €
Total			15 031 368 €

CRET Luberon : Tableau de suivi des projets proposés dans le cadre de l'avenant n°1
Enveloppe contractualisée par la Région sur le Luberon : 8 223 140 €

Axe stratégique 3 - Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi

Maître d'ouvrage	Intitulé opération	F ou I	Coût total HT
CC Pays d'Apt Luberon	Pépinière d'entreprises de Perréal	I	1 382 413 €
	Stratégie touristique : étang de la Bonde	I	
Communauté territoriale Sud Luberon	Acquisitions foncières Phase 1 (espace baignade, étang, espaces publics)	I	180 000 €
Communauté territoriale Sud Luberon	Acquisitions foncières Phase 2 (étang)	I	800 000 €
Communauté territoriale Sud Luberon	Aménagements	I	2 675 000 €
	Réhabilitation d'un site pour développer un pôle agricole et artisanal (Villifruits)	I	
Commune de La Tour d'Aigues	Acquisition foncière	I	885 000 €
Communauté territoriale Sud Luberon	Travaux de rénovation et création d'ateliers	I	800 000 €
Coopérative les Paysans de Coustellet	Création d'un atelier de transformation fruits et légumes à Coustellet	I	110 000 €
CA Luberon Monts de Vaucluse	Aménagement du nouveau site de l'Office de tourisme intercommunal de Gordes	I	301 750 €
CA Luberon Monts de Vaucluse	Office de Tourisme Intercommunal Luberon Cœur de Provence - Création boutique et service réceptif	I	65 000 €
Commune de Puyvert	Création d'un commerce multiservice type bistrot de pays (volet travaux)	I	140 000 €
	Développement de l'attrait touristique du plan d'eau intercommunal du pays d'Apt	I	
CC Pays d'Apt Luberon	Etude de programmation et pré-opérationnelle	I	40 000 €
Commune d'Apt	Rénovation des tennis et création d'un bâtiment d'accueil club house	I	154 210 €
CC Pays d'Apt Luberon	Aménagement du site du plan d'eau (équipements structurants et voies de liaison)	I	2 500 000 €
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Modernisation de l'accueil et de l'information touristique	I	665 000 €
Total			10 298 373 €

CRET Luberon : Tableau de suivi des projets proposés dans le cadre de l'avenant n°1
Enveloppe contractualisée par la Région sur le Luberon : 8 223 140 €

Axe stratégique 4 - Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires

Maître d'ouvrage	Intitulé opération	F ou I	Coût total HT
Commune de Lourmarin	Fruitière Numérique - Tranche 2 : Création d'un espace multifonctionnel	I	1 628 000 €
CA Luberon Monts de Vaucluse	Réhabilitation de la salle de la Gare de Coustellet, salle de musiques actuelles, rénovation et insonorisation	I	103 000 €
Commune de Ménerbes	Création d'un local pour l'accueil de professionnels de santé	I	301 416 €
CA Luberon Monts de Vaucluse	Réhabilitation de la piscine intercommunale Roudière et création d'un bassin d'apprentissage	I	2 502 890 €
Total			4 535 306 €